Conseil municipal du 26 février 2015
Résumé sommaire

22 présents, 5 absents, 5 procurations.

Monsieur le Maire nomme madame Carine Rouzé secrétaire de séance.

0. PV DU 21 JANVIER 2015

Adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET GENERAL

Annuité d'Emprunts 2014

Capital :	169 808,54 €
Intérêts :	3 071,51 €
Total :	**172 880,05 €**

Annuité d'Emprunts 2015

Capital :	130 852,22 €
Intérêts :	703,97 €
Total :	**131 556,19 €**

Soit **41 323,86 euros** d'annuités en moins sur l'exercice budgétaire 2015.

Emprunts sortants

Fin 2018 :

- 3 emprunts sortants

Le F.C.T.V.A. 2015

Le Fonds de compensation de la T.V.A. que la commune percevra en 2015 sera de 319 164,15 € au vu des investissements réalisés en 2014. (pour mémoire, en 2014, 216 066,32 € ont été perçus).

Contribution financière

La participation 2015 demandée par le S.D.I.S. 29 s'élève à **95 538 euros** (même montant que 2014).

Notification des taux d'imposition 2014

Rappel :

	Bases d'imposition 2013	Taux	Produit fiscal 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit fiscal attendu à taux constants
Taxe d'Habitation	4 096 602 €	18,64 %	732 086 €	4 168 000	776 915 €
Taxe Foncière « Bâti »	4 137 882 €	13,88 %	578 351 €	4 225 000	586 430 €
Taxe Foncière « Non bâti »	159 453 €	31,04 %	48 719 €	160 100	49 695 €
CFE	2 241 600 €	16,47 %	363 332 €	1 996 000	328 741 €

La notification des taux d'imposition 2015 n'a pas encore été communiquée par la Direction générale des finances. Le total attendu des produits à taux constants pour 2014 était de 1 741 781 €. Pour 2015, ce total devrait être de 1 754 000 € (sources : étude prospective commune de Pont de Buis lès Quimerc'h – 2014).

Dotation globale de fonctionnement

Il convient de s'attendre à une diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 11 % environ (sources : étude prospective commune de Pont de Buis lès Quimerc'h – 2014). En 2014, la commune a obtenu 666 805 € de DGF.

Evolution des ressources communales en fonctionnement

Année	DGF	Dotation solidarité rurale	Produit des taxes locales
2007	676 064 €	30 260 €	2 351 278 €
2008	684 568 €		2 364 928 €
2009	709 238 €	35 394 €	2 431 757 €
2010	716 865 €	39 376 €	2 451 043 €
2011	706 897 €	41 349 €	2 858 658 €
2012	704 099 €	44 838 €	2 608 911 €
2013	700 560 €	48 316 €	2 733 938 €
2014	666 805 €	50 965 €	2 894 169 €

Evolution des prélèvements

FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :
- en 2012 : 12 284 € prélevés ;
- en 2013 : 25 390 € prélevés ;
- en 2014 : 45 460 € prélevés.

pour 2015, sur le plan national, une augmentation de +36 % a été votée dans la loi de finances pour 2015 le 18 décembre 2014. Un prélèvement de 60 000 € sera à prévoir.

Les projets d'investissement pour 2015 concerneront :
La construction de la maison médicale, le lotissement Bourdaine, les travaux de l'école maternelle, du restaurant scolaire de Quimerc'h, de la cuisine de l'Ehpad, les travaux de restructuration de l'ehpad, les terrains multi-sports et des panneaux d'affichage lumineux.

Une discussion s'engage. Monsieur Henri Morvan demande des précisions quant aux chiffres communiqués. Monsieur le Maire confirme le chiffre de la DGF que la commune a reçu : il a été validé par les services de la trésorerie : il s'élève à 666 805 €.
Monsieur le Maire regrette que l'opposition s'attribue la paternité des projets de terrains multi-sports et panneaux d'affichage lumineux alors que ceux-ci figuraient déjà au programme électoral de la majorité.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgetaires du budget général.

2. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGETS ANNEXES

- **Budget de l'assainissement**

- Annuité d'Emprunts 2015 : Une annuité d'emprunt de 29 040,51 € se décomposant en : 7 978,90 € en intérêts et 21 061,61 € en capital.
- Travaux :

* opérations non affectées
Opération dans laquelle les travaux de raccordement, de branchement et postes de refoulement sont intégrés.
* opération travaux d'aménagement à la station d'épuration du Morduc
équipement d'une pompe poste toutes eaux.

- **Budget de l'eau**

absence d'emprunts.

- Travaux d'investissement à réaliser en 2015
opérations non affectées : renouvellement de la conduite rue Jacques Prévert, bouclage du réseau de Logonna.

opération réseaux neufs : travaux sur Goastalan Le Meuriou : renouvellement de la conduite de refoulement, conduite de distribution.

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Pascal Prigent, maire adjoint chargé du développement durable et de l'environnement, qui présente l'opération de boisements des captages.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire des budgets annexes.

3. FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que la commission des finances et du personnel, réunie le 12 février 2015, a examiné les dossiers de demandes de subvention des associations et propose de ne pas augmenter le montant des subventions et de verser les subventions aux associations suivantes, sous réserve que le dossier administratif soit complet.

Associations communales :
Activités loisirs féminins : 125 € ; Amicale laïque Pont de Buis : 397 € ; Amithéa juniors : 379 € ; Amithéa seniors : 298 € ; Tennis de table 998 € ; ASPB : 4 335 € ; Association sportive du collège : 670 € ; Badminton : 125 € ; Club cœur et santé : 125 € ; Club de loisirs féminins 125 € ; Club informatique Déclic : 728 € ; Club des vallons : 227 € ; Club pyramide de la Douffine : 125 € ; Comité des fêtes de Quimerc'h : 2 176 € ; Comité Pont de Buis 2000 : 3 552 € ; Créaflor : 100 € ; Dojo des montagnes noires : 307 € ; Familles rurales Solfège et musique : 1 014 € ; Goastalan animations : 414 € ; Sport addict' : 123 € ; Handball club : 3 222 € ; Musik an Arvorig : 392 € ; Musik an arvorig pour la fête de la Bretagne : 1 000 € ; Pétanque pont de buisienne : 350 € ; Seishing dojo : 1 000 € ; Sites et monuments : 1755 € ; Tradition et avenir : 125 €

Associations extérieures :
Association des pompiers de Châteaulin : 220 € ; Association des pompiers du Faou : 220 € ; Association Nevezenn : 60 € ; Cercle celtique Bro ar Ster Goz Le Faou : 125 € ; Chorale de l'Aulne : 125 € ; Comité départemental du Finistère prix de la résistance et de la déportation : 125 € ; Comité de développement des agriculteurs, pays de Châteaulin : 82 € ; Diagonale du souffle Landerneau : 125 € ; Les restaurants du cœur Châteaulin : 125 € ; Secours catholique Châteaulin : 125 € ; secours populaire Châteaulin : 125 € ; Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin : 125 € ; Association rugby football club de Châteaulin : 125 € ; IME Jean Perrin Brest Les papillons blancs : 52,71 € par enfant.

Une discussion s'engage : monsieur Adrien Le Roux s'interroge sur l'intérêt d'attribuer une subvention de 125 € à la diagonale du souffle de Landerneau. Monsieur le Maire rappelle que cette association animait la commune lors de ses passages. Madame Ernestine Guillerm, maire adjoint chargée de la vie associative, du sport, du patrimoine et de l'histoire, confirme les propos de monsieur le Maire. Madame Annaïck Denes estime qu'il faut se poser la question du rayonnement des associations sur la commune et de leur animation sur la commune. Madame Annaïck Denes demande à connaitre le montant total des subventions. Monsieur le Maire précise que le montant s'élève à 25 886,71 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'attribuer les subventions aux montants proposés, sous réserve qu'un dépôt de demande en Mairie ait été fait et que le dossier soit complet (c'est-à-dire comprenant un bilan financier de l'année écoulée et une proposition de budget pour 2015).

4. AFFAIRES SCOLAIRES - DOTATIONS

Monsieur le Maire rappelle que des dotations scolaires sont allouées aux écoles maternelles, primaires, au RASED ainsi qu'au collège pour les fournitures scolaires. Une dotation est également attribuée pour les activités périscolaires concernant les écoles maternelles, primaires et le collège.

Il est proposé d'établir les taux suivants, sans augmentation par rapport à 2014 :
* pour les fournitures scolaires :
- 52,71 € par enfant fréquentant les écoles maternelles, primaires et section rased de la commune ;
- 31,05 € par élève de la commune de Pont de Buis fréquentant le collège de Pont de Buis.
* pour les activités périscolaires :
- 21,68 € par enfant fréquentant les écoles maternelles, primaires de la commune et pour les enfants de Pont de Buis lès Quimerc'h fréquentant le collège de Pont de Buis lès Quimerc'h.

Monsieur le Maire laisse la parole à madame Carine Rouzé afin qu'elle apporte des précisions sur la section rased.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter le montant des dotations tel que décrit ci-dessus.

5. CULTURE – ANIMATIONS - TARIFS

Monsieur le Maire rappelle les manifestations culturelles organisées par la commune tout au long de l'année. Certaines, comme les soirées « cosy » et « cabaret » font l'objet de droit d'entrée et de consommation. Il est proposé d'examiner les tarifs proposés :
- droits d'entrée : 5 €, gratuité jusqu'à 12 ans pour les enfants (délibération du 21 octobre 2010)
- soirée cosy : assiette : 5 €
- soirée cabaret : assiette 5 € et assiette 3 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des droits d'entrée et de les proposer à 6 €. Un tarif combinant entrée + assiette pourrait être instauré pour 10 €. Le tarif des assiettes serait uniformisé désormais à 4 €.

Une discussion s'engage : madame Annaïck Denes demande si les tarifs pratiqués permettent de financer le cachet des groupes. Monsieur le Maire précise que la recette des animations ne permettent de financer qu'une partie des animations. Madame Ernestine Guillerm, maire adjoint chargée de la vie associative, du sport, du patrimoine et de l'histoire, rappelle que les programmations font partie d'un objectif de démocratisation de la culture.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants :
- droits d'entrée : 6 €, gratuité jusqu'à 12 ans pour les enfants
- assiette : 4 €
- entrée + assiette : 10 €

6. AFFAIRES GENERALES – LIAISON SOUTERRAINE A 63 000 VOLTS ENTRE RUMENGOL ET ST COULITZ – CONVENTION AVEC RTE

Monsieur le Maire informe que RTE envisage de remplacer une ligne aérienne de 63000 volts, construite en 1951, par une ligne souterraine entre Saint Coulitz et Rumengol. Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Daniel Gervot, 1er maire adjoint, chargé des bâtiments communaux et de l'urbanisme, d'apporter des précisions complémentaires.

Cette ligne est la seule ligne 63 kV qui relie le nord et le sud du département du Finistère. Elle est indispensable pour assurer l'alimentation électrique de la presqu'île de Crozon en cas de défaillance ou d'entretien du réseau.

L'opération se déroulera en septembre-octobre 2015 pour éviter la période de reproduction et de halte migratoire des espèces susceptibles d'être abritées par ce milieu, après effarouchement des mammifères, fauchage de la roselière et création d'une mare par RTE au titre de sa politique générale privilégiant les solutions favorables à la biodiversité.

Il convient d'établir une convention avec RTE afin d'autoriser RTE à passer sous le domaine privé de la commune (chemins d'exploitation et ruraux). Les parcelles concernées sont les suivantes :

- section YT 37 et 38 ;
- section ZA 6, 27, 41, 42, 43
- section ZC 43.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec RTE.

7. AFFAIRES GENERALES – LUTTE CONTRE LES NUISIBLES – CONVENTION AVEC FDGDON

Monsieur le Maire indique que la commune est souvent sollicitée concernant la lutte contre les nuisibles : nuisance des étourneaux, corneilles, pigeons, invasions de chenilles processionnaires, de frelons asiatiques… Jusqu'ici, la commune ne pouvait pas y répondre. Il est proposé de conclure une convention multi-services avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles afin de bénéficier de conseils, de formation, d'expertise permettant de lutter contre ces nuisibles. Le montant de l'adhésion serait de 145 €/an.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec FGDON.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Annaïck Denes demande la parole et s'étonne de l'absence de commémoration du 50ème anniversaire du rattachement de Quimerc'h et de Logonna Quimerc'h à Pont de Buis. Monsieur le Maire rassure madame Denes en indiquant que c'est prévu. Monsieur le Maire en profite pour indiquer qu'une autre commémoration est actuellement en préparation : celle de la guerre 14/18. Une demande de labellisation dans le cadre du centenaire a été effectuée. Monsieur le Maire regrette le manque de bénévoles pour participer à la commission extra municipale chargée de travailler sur la commémoration 14/18.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.